GAMESYSTEM 450, Avenue de l'Europe – ZIRST – F-38330 MONTBONNOT www.gamesystem.com	NOTICE D'UTILISATION
Titre : PLAQUETTE D'ANCRAGE	**N° :** G 1272 **Indice :** E **Date :** 04/12/2015

I. CERTIFICAT PRODUIT

(à remplir par l'acquéreur ou l'utilisateur du produit)

Référence :
Année de fabrication :
N° de série :
Date d'achat :
Date de la première mise en circulation :
Nom de l'utilisateur :
COMMENTAIRES:

II. CONFORMITE / TEXTES DE REFERENCE

Directive Européenne 89/686/CEE relative aux équipements de protection individuelle.
Norme Européenne EN 795 type A - version 2012

Les attestations d'examen CE de type sont délivrées par :
APAVE SUDEUROPE SAS– CS 60193 – 13322 MARSEILLE - France.

Le système qualité du fabricant est certifié par :
AFNOR CERTIFICATION – 116, Avenue Aristide Briand – BP 40 – 92 224 BAGNEUX CEDEX – France
(n° identification 0333).

III. COMPOSITION DU NUMERO DE SERIE ET MARQUAGE

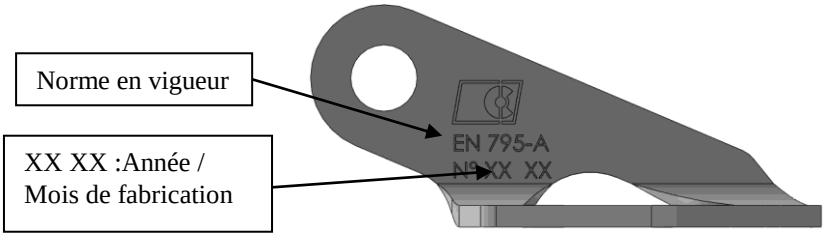

Sur le panneau signalétique de la plaquette d'ancrage sont présents les éléments suivants :

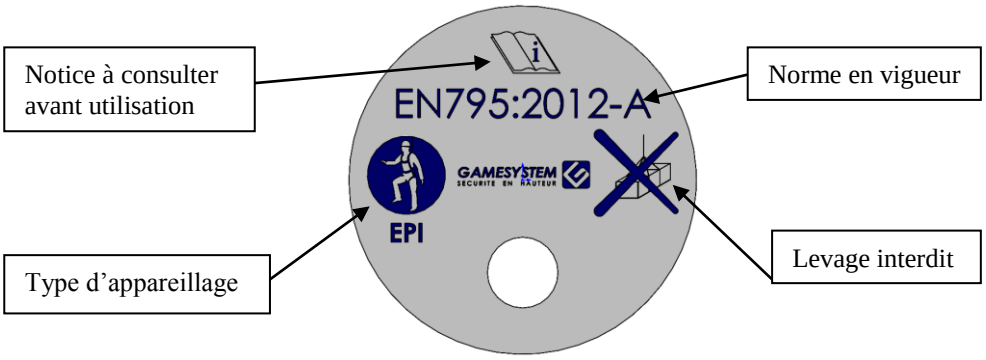

IV. DESCRIPTIF

La plaquette d'ancrage Gamesystem est un point d'ancrage qui s'utilise en installation à demeure. Il peut être installé sur tous types de supports. L'utilisateur introduit son connecteur dans le trou de fixation de la pièce.

Descriptif technique :
Le point d'ancrage a été soumis à des essais conformément à la norme Européenne EN795 : 2012. Les points d'ancrage sont conçus pour reprendre le double de l'effort qui leur est appliqué en cas de chute.

Cas d'utilisation :
Le point d'ancrage est prévu pour un système antichute limitant sont utilisation à un seul utilisateur par point d'ancrage. En aucun cas, le point d'ancrage ne peut et ne doit être utilisé pour effectuer une opération de levage.

Etabli par :	L. MANGEOLLE	**Approuvé par :**	A. CUNY

V. PRINCIPE D'UTILISATION

1. Installation

Conformément à la norme Européenne EN795 : 2012 relative au point d'ancrage, l'effort de résistance maximal est de 12kN. Les éléments de fixation utilisés (boulonnerie, bride, ancrage chimique…) ainsi que les supports (poutre, mur…) devront donc eux aussi répondre à cela, et être préalablement validés par une tenue de 5kN durant 15 secondes.
Afin de limiter la hauteur d'une éventuelle chute, l'intervenant veillera à ce que le point d'ancrage soit positionné de préférence au-dessus de son espace de travail afin de réduire au minimum les risques de chutes et la hauteur de chute.

2. Utilisation

Le point d'ancrage doit être utilisé avec une liaison appropriée ainsi qu'un harnais conforme à la norme EN361.

VI. CONTRÔLES AVANT UTILISATION

📖 TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LES AVERTISSEMENTS ET LE MODE D'EMPLOI.
Avant tout utilisation du point d'ancrage :

- Vérifier le bon état de l'ensemble.
- Contrôler que les systèmes utilisés en annexe soient compatibles avec le point d'ancrage, mais aussi que ces éléments sont compatibles entre eux.
- Lors de son utilisation, l'utilisateur doit être équipé d'un système antichute incluant un moyen de limiter les forces maximales exercées sur l'utilisateur lors de l'arrêt d'une chute, à une valeur maximale de 6kN.
- S'assurer que les consignes propres à l'utilisation de systèmes d'arrêt des chutes associés au point d'ancrage soient bien respectées.
- S'assurer que le marquage est présent.

IX. CONSEILS DE PREVENTION ET D'EVACUATION

Cet équipement étant un système de sécurité, toute anomalie de fonctionnement, tout doute quant à la sécurité de l'appareil ou d'un de ces composants, doivent être signalés au fabricant et le matériel renvoyé pour son contrôle et sa remise en état s'il y a lieu. Le point d'ancrage ne devra jamais être utilisé au-delà de ses limites ou dans toute autre situation que celle pour laquelle il est prévu.
ATTENTION : après une chute, nous contacter immédiatement pour une révision complète avant toute réutilisation.
Toute modification de l'EPI, même légère, est strictement interdite, la société Gamesystem décline toute responsabilité et dans ce cas ne garantit plus le matériel.
Le matériel ne sera pas garanti en cas de mauvaise utilisation, en ne respectant pas les conditions du § IV.
Si le produit est revendu hors du premier pays de destination, le distributeur à l'obligation de fournir une notice dans la langue du pays d'utilisation.
En cas de chute, l'organisme propriétaire du produit devra assurer la bonne évacuation de l'utilisateur comme prévu dans la norme.

X. INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN ET DUREE DE VIE

La durée de vie du produit n'est pas limitée dans le temps.
Le produit ne nécessite pas d'entretien particulier.

XI. OBLIGATON DE FORMATION ET D'APTITUDE A L'UTILISATION D'EPI

Les travailleurs utilisant un équipement de protection individuelle doivent bénéficier d'une formation adéquate (Article R 233-44 du Code du Travail) et devront aussi être déclarés médicalement aptes.

XIII. VERIFICATION PERIODIQUE

Selon la réglementation, une vérification périodique doit être réalisée par une personne formée et compétente, au moins une fois tous les douze mois (cette vérification peut être confiée au fabricant du produit). Cette vérification devra être notifiée par la personne sur la fiche de révision ci-dessous. Chaque vérification devra en même temps être rappelée sur le produit ou sa signalétique, et ce, jusqu'à la prochaine vérification.

Date	Motif (examen périodique ou réparation)	Défauts remarqués, ainsi que toute autre information pertinente	Nom et signature de la personne compétente	Date du prochain examen périodique prévu

Etabli par :	L. MANGEOLLE	**Approuvé par :**	A. CUNY